

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">22</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 25 mars 2024</p> <p>Date d'affichage : 25 mars 2024</p> <p>Vote : Pour : 22</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22	<p>L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.</p> <p>Absent : Félix ROCHE.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	22					

OBJET : Souscription d'un emprunt de court terme pour constituer une avance de trésorerie

Pour l'opération TRAVAUX DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE la subvention FEDER de 368 291.28 € est actuellement en attente d'encaissement sans possibilité d'acompte ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a eu lieu entre différents organismes :

- CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN : 3.80% taux fixe pour un coût de 13 680.00 €
- CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE : 3.81% taux fixe pour un coût de 13 716.00 €

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_029_2024-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE DE CONTRACTER pour faire face au différé d'encaissement de la subvention FEDER auprès de la CAISSE EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 360 000.00 € émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3.80%
- Durée 1 an
- Périodicité : trimestrielle & prélèvement in fine de l'amortissement du capital
- Frais de dossier de 0.10%

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

MONSIEUR LE MAIRE EST CHARGE de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_029_2024-DE

A G E I